



Plan Montagnes d'Occitanie Terres de vie, 2018-2025

Fête des Montagnes d'Occitanie - 2021

FETES DES MONTAGNES : NOS TRANSHUMANCES ET ITINERANCES

Appel à candidatures 2021

1) Contexte et orientations générales

Par la diversité de ses territoires et la richesse de ses ressources naturelles, culturelles, historiques et humaines, les montagnes d'Occitanie, qui représentent 55% du territoire et 1 habitant sur 5, sont une composante significative de l'attractivité de la région. Les atouts d'attractivité des montagnes d'Occitanie font poids et nourrissent le rayonnement de la région aux plans national et international.

Le *Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025* approuvé par la Région fin 2018, décline, en 8 axes et 40 mesures opérationnelles, un projet de développement inclusif pour les zones de massifs d'Occitanie, fondé sur la valorisation des ressources et savoir-faire multiples des territoires, dans un objectif d'attractivité et de participation au rayonnement de la région. Il ménage une large place à l'expérimentation, pour répondre « sur mesure » aux initiatives et besoins exprimés par les acteurs locaux.

L'un des premiers objectifs du plan est de **retrouver la fierté d'être montagnard** :

- favoriser la vie culturelle et associative, le vivre ensemble (mesure 1) ;
- innover et expérimenter pour une montagne vivante et festive (mesure 36)

Initiée début 2020 la « fête des Montagnes d'Occitanie » n'a pas pu être mise en œuvre en raison de la crise sanitaire « COVID19 ». Elle est reportée à 2021.

2) Périmètre et objet

L'appel à candidatures porte sur la **labellisation « fête des Montagnes d'Occitanie »** par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, d'événements festifs, culturels, sportifs ou de sensibilisation, organisés dans les territoires d'Occitanie des massifs Pyrénées et du Massif Central qui promeuvent les valeurs montagnardes.

Les manifestations peuvent être traditionnellement existantes ou d'initiative nouvelle.

L'objectif est d'identifier et de mettre en réseau le tissu de manifestations qui intègrent dans leur programme des actions illustrant les valeurs des montagnes

d'Occitanie, afin de **communiquer positivement et de façon coordonnée sur nos territoires de montagne.**

Les manifestations et événements labellisés bénéficieront d'une communication menée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, à travers un « **agenda de la fête des Montagnes** », permettant de renforcer leur promotion au plan régional.

Un **kit de communication « fête des montagnes » appuyé sur un visuel dédié** sera mis à leur disposition, en contrepartie de l'obligation qui leur est faite de relayer et d'illustrer le message des « Montagnes d'Occitanie, Terres de vie ». Une participation forfaitaire leur sera à ce titre attribuée.

3) Calendrier et projets éligibles

- La « fête des Montagnes d'Occitanie » 2021 concerne les événements se déroulant **entre le 1e avril et le 31 octobre 2021**
- L'évènement devra s'inscrire dans le thème prioritaire : « **nos transhumances et itinérances** ».
- Les événements éligibles à la labellisation remplissent également les conditions suivantes :
 - Ils sont organisés **en zones de massif**, avec un rayonnement local, à l'échelle du massif, régional inter-massif ou national.
 - Ils intègrent des actions de communication /promotion/ information visant la valorisation des territoires des montagnes d'Occitanie, sur la base des valeurs développées au §1 autour de **la qualité de vie et d'accueil dans les territoires de montagnes**

Ces actions (expositions, visites, débats, activités expérientielles, sensibilisation, etc...) sont **ouvertes au grand public** et d'accès **gratuit**.

NB : Les manifestations de compétitions sportives ne sont pas éligibles pour cette labellisation.

4) Bénéficiaires

Les candidats éligibles sont les structures organisatrices de l'évènement : associations, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements de formation, consulaires, etc.

5) Engagements partenariaux et obligations

- ✓ Le candidat s'engage à utiliser le « kit de communication » dans les différents supports utilisés pour la communication autour et sur l'évènement ;

- ✓ Modalités d'appui de la Région dans le cadre de la labellisation :
 - Inscription de l'évènement à l'agenda « fête des montagnes d'Occitanie ».
 - Mise à disposition d'un kit de communication
 - Attribution d'une prime de labellisation d'un montant forfaitaire maximum (plafonné au montant des dépenses engagées) de :
 - **500 €** pour les manifestations d'intérêt local, infra-départemental
 - **1 000 €** pour les manifestations de rayonnement au moins départemental ou interdépartemental
 - **2 000 €** pour les manifestations au moins régionales.

Cette prime est cumulable avec toute autre participation financière, dans la limite des dépenses liées à l'opération concernée.

6) Modalités de candidature

- Dates limite pour le dépôt des candidatures à la Région :
 - le **1^{er} décembre 2020 au plus tard** pour les manifestations se déroulant à partir **d'avril 2021 et jusqu'au 30 juin**,
 - le **1^{er} mars 2021 au plus tard** pour les autres.
- Le dossier de candidature « Fête des Montagnes d'Occitanie 2021 » se compose du dossier de demande de d'aide 2021 (disponible sur le site : <https://www.laregion.fr/>) dûment rempli, accompagné des pièces administratives associées. Il comprend notamment :
 - Fiche d'identification du bénéficiaire
 - Description de l'évènement – périodicité – cibles participants et public attendus – modalités de communication
 - Description des actions « fête des montagnes d'Occitanie »
 - Budget prévisionnel et plan de financement de la manifestation,
 - Pièces complémentaires en tant que de besoin
- Les candidatures sont à adresser obligatoirement :
 - par **voie numérique** à l'adresse : parlementmontagneoccitanie@laregion.fr
 - ou **par voie postale** à Madame la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, (à l'attention de la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne – service SRM) :
Site de Montpellier : Hôtel de Région, 201 avenue de la Pompignane – 34064 Montpellier CEDEX 2

Contact : Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne –
Service Ruralité Montagne - 04 67 22 81 29 /05 61 33 50 37